

Ref : CA2026/15

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 AVRIL 2026

**DÉLIBÉRATION PORTANT ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION CA2014/104 DU 10 OCTOBRE 2014
RELATIVE À LA CRÉATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE COMPÉTENTE
À L'ÉGARD DES AGENTS NON TITULAIRES**

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux-III (Université Bordeaux Montaigne) en sa séance du **24 avril 2026** réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses *articles L. 951-1-1 et D.711-1-10*;

Vu le code général de la fonction publique (CGFP), et notamment ses *articles L.251-1 et suivants, R.251-1 et suivants* ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université Bordeaux-III du 18 octobre 2013 portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement « Université Bordeaux Montaigne »,

Vu la délibération CA2014/104 du 10 octobre 2014 relative à la création de la CCP ANT,

Vu l'avis du comité social d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 31 mars 2026,

➤ *Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE :

Article 1 :

La délibération susvisée CA2014/104 du 10 octobre 2014 susvisée est abrogée à compter du prochain renouvellement général des instances de dialogue social de la fonction publique d'Etat.

Article 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, recteur d'académie de Bordeaux, chancelier des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 24 avril 2026.

Membres présents	20
Membres représentés	9
Nombre total (membres présents + membres représentés)	29
Nombre d'abstention (s)	0
Nombre de votants	29
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	29
Nombre de suffrages pour	29
Nombre de suffrages contre	0

Le président,



Alexandre PÉRAUD

PRÉSIDENCE

Publié le :

20 AVR 2026

Transmis à M. le recteur de l'Académie de Bordeaux :

30 AVR. 2026